



Impôt sur vente maison

Par Bibiche38

Bonjour a tous ,

Mon père va vendre sa maison qu'il avais fait avec ma mère il ya de ça 30 ans , ma mère est décédé en 2003 .
D'après ce que m'a dit mon notaire c'est 50% pour mon père et 50% pour moi et mes 2 s?urs .
Au niveau des impôts comment cela se passe t'il pour moi ?
C'est imposable ou pas ? Environ 50000?

Merci a tous

Par janus2

Bonjour,
Cette maison est donc en indivision entre votre père, vos soeurs et vous. Donc quand vous écrivez "Mon père va vendre sa maison", c'est impossible. Pour vendre un bien en indivision, il faut l'accord de tous les indivisaires, un seul ne peut pas vendre la totalité d'un bien qui ne lui appartient pas totalement.

Par Bibiche38

Justement nous avons donne notre accord ,et apparemment il a eu une offre d'où mon intérêt de savoir pour les impôts savoir comment ça fonctionne